

2023-2507
2023-08-18

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrines RVD2023-06 et le butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 09/02/2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06 et le RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-2507
2023-08-18

PRO®
POUDRE PROFESSIONNELLE CONTRE LES FOURMIS ET LES BLATTES

INSECTICIDE POUR LA MAISON ET LE JARDIN

Pour usage intérieur dans les bâtiments pour tuer les araignées, blattes, cloportes communs, fourmis, grillons, lépismes argentés, perce-oreilles, puces, punaises de l'érable négondo et punaises des lits.

Pour usage sur les plantes ornementales d'extérieur pour éliminer les cicadelles, enrouleuses, pucerons et thrips.

PRÊT À L'EMPLOI

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 13074 LOI P.A.

PRINCIPES ACTIFS :

pyréthrines	0,2 %
butoxyde de pipéronyle	1,0 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

200 g – 600 g

PREMIER TECH BRIGHTON LTD.
1 avenue Premier
Rivière-du-Loup QC G5R 6C1
1-844-475-1262

2023-2507

2023-08-18

La poudre professionnelle contre les fourmis et les blattes PRO[®] est faite à partir d'une fleur africaine (*Chrysanthemum cinerariaefolium*).

Efficace contre les araignées, blattes, cloportes communs, fourmis, grillons, lépismes argentés, perce-oreilles, puces, punaises de l'érable négondo et punaises des lits à l'intérieur des bâtiments, et contre les cicadelles, enrouleuses, pucerons et thrips à l'extérieur sur les plantes ornementales..

MODE D'EMPLOI:

Pour améliorer l'efficacité du produit, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Lorsque ce produit est utilisé à l'intérieur, observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation. Pour toutes les utilisations de l'étiquette, **NE PAS** dépasser 25 g par m².

À L'INTÉRIEUR DANS LES BÂTIMENTS :

Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement des fissures et des crevasses, de périmètre, localisé ou de mobilier (literie d'animaux de compagnie, matelas, sommiers et cadres de lit seulement). **NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ.** Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Un traitement de périmètre consiste à appliquer le produit à l'intérieur en bande étroite (d'une largeur de moins de 0,3 m) le long du périmètre d'une pièce sur les plinthes, les jonctions murs et plancher ou murs et plafond et autour des cadrages des portes ou des fenêtres. Un traitement localisé consiste à appliquer le produit sur une superficie de moins de 0,2 m². Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce. Traitement de mobilier : une *application généralisée* est sur de grandes parties ou toute la surface de l'article; les *traitements des fissures et des crevasses* sont des applications aux points de jonctions sur l'article; un *traitement localisé* s'agit d'une application sur une surface égale ou inférieure à 10% de la totalité de la superficie de l'article; et un *traitement du capitonnage et des coutures* (matelas seulement) consiste en l'application à la jonction de deux ou de plusieurs pièces de tissu cousues ensembles ainsi que les nœuds et les boutons décoratifs.

Pour éliminer les araignées, blattes, cloportes communs, fourmis, grillons, lépismes argentés, perce-oreilles et punaises de l'érable négondo : Enduire légèrement les surfaces à l'intérieur du bâtiment, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et derrière celles-ci; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. armoires encastrées, armoires de rangement, armoires à pharmacie); autour des éviers, des drains et des conduites; des zones localisées autour des poubelles; et dans les boîtes de sortie électrique.

Pour éliminer les punaises des lits : Enlever les draps avant de traiter le matelas. **NE PAS** utiliser ce produit sur des articles lavables (p. ex. oreillers, draps, jouets, vêtements, etc.). Saupoudrer soigneusement les deux côtés du matelas, notamment autour du capitonnage et des coutures. Démonter le lit et saupoudrer soigneusement le cadre de lit, les ressorts et tous les joints. Aussi

2023-2507

2023-08-18

enduire légèrement les surfaces à l'intérieur du bâtiment, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et des moulures et derrière celles-ci; et des zones localisées de murs derrière et de planchers sous les meubles (p. ex. lits et tables de chevet).

Pour éliminer les puces : **NE PAS** appliquer sur les meubles (à l'exception de la literie d'animaux de compagnie), les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements. Saupoudrer soigneusement les surfaces à l'intérieur du bâtiment, y compris les fissures et les crevasses dans les murs et les planchers; le long des plinthes et derrière celles-ci; sur les cadres de fenêtre et de porte; et des zones localisées de planchers et de couvre-planchers. La literie des animaux de compagnie peut être traitée avec ce produit ou être remplacée par une literie fraîche et propre après le traitement des autres endroits indiqués sur l'étiquette. **NE PAS SAUPOUDRER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE.** Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour application sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par l'animal de compagnie. Cela comprend le nettoyage à l'aspirateur des planchers, des tapis et des meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et le lavage de la literie, des lieux où habite l'animal, ainsi que des lieux adjacents.

Limitations d'utilisation à l'intérieur : **NE PAS** appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents. **NE PAS** laisser entrer des personnes ou des animaux de compagnie dans les sites traités avant que la poudre ne soit déposée. **NE PAS** laisser la poudre se déposer sur des surfaces non ciblées. **NE PAS** appliquer au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés (p. ex. greniers, vides sanitaires, petites salles de rangement, placards). Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes, ou encore utiliser des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air.

À L'EXTÉRIEUR SUR LES PLANTES ORNEMENTALES :

Pour éliminer les cicadelles, les enrouleuses, les pucerons et les thrips sur les plantes ornementales : Appliquer légèrement la poudre insecticide quand les plantes sont couvertes de rosée ou préalablement humectées avec de l'eau. Saupoudrer de façon à couvrir tout le feuillage, y compris les faces supérieure et inférieure des feuilles. Appliquer tôt le matin ou le soir, mais jamais dans la lumière directe du soleil. Appliquer la poudre seulement lorsque l'air est calme et que la température est au-dessous de 32 °C. Utiliser avec prudence sur les nouvelles pousses ainsi que sur les plants et le feuillage jeunes et tendres. L'essayer d'abord sur une ou deux feuilles pour s'assurer de son innocuité.

Limitations d'utilisation à l'extérieur : **NE PAS** appliquer sur des plantes destinées à la consommation humaine ou animale. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. **NE PAS** appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux ou les sortir du site à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les

2023-2507

2023-08-18

laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par ce produit. **NE PAS** utiliser près des étangs à poissons ni des aquariums. Éviter d'inhaler la poudre. Se laver les mains et les autres parties exposées de la peau après la manipulation.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Toxique pour les organismes aquatiques. **NE PAS** appliquer sur un plan d'eau. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer ce produit à proximité de plantes en fleurs. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Toxique pour les arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible l'exposition des zones non ciblées.

PREMIERS SOINS : **En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les autres symptômes d'exposition peuvent comprendre des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des céphalées ou des étourdissements. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : **NE PAS** entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION : **NE PAS** réutiliser le contenant vide. Jeter avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.